

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 15 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Xavier CHALANDON, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, Hervé PERONNET, Nathalie TISSERAND.

POUVOIRS

André MUT à Jacqueline DUFOUR
Annie SKRZYPCZAK à Vincent LAUTIER
Dominique TALLON à Michèle FOLACHIER
Anthony WILLAUME à Nathalie TISSERAND.

ABSENTS

Anne Lise PINTENO
Yves RODRIGUEZ.

QUORUM ATTEINT (majorité des conseillers effectivement et physiquement présents)

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé PERONNET.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal l'ajout de la présentation du rapport 2016 du SMICTOM : Accord du conseil municipal à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. LAUTIER rapporte la demande de Mme SKRZYPCZAK concernant le rajout de son intervention sur ce compte rendu de séance de conseil municipal : Mme SKRZYPCZAK souhaite que la commission Finances se réunisse afin de pouvoir replacer les projets d'investissements et leur évolution dans le plan de mandat initial.

Présentation du bilan du SMICTOM 2016 par Claude MONTESSUY - Président

Monsieur MONTESSUY effectue la présentation du bilan qui est consultable en mairie.

Madame FOLACHIER : Ouverture le lundi matin alors que les bennes ne sont pas vidées après le week-end. Quel est l'intérêt de cette ouverture ?

Réponse de Monsieur MONTESSUY : C'est un problème avec le prestataire. Il manque un chauffeur et la benne « mobilier » n'est pas toujours vidée. Un point a été fait par le SMICTOM dernièrement pour remédier aux problèmes.

M. FOLACHIER : L'accès est-il toujours libre ?

Réponse de Monsieur MONTESSUY : Oui mais il faut attendre le rétablissement de la ligne internet pour la lecture des badges.

S. DELSIGNORE : Est-il possible d'avoir un retour du SMICTOM lorsqu'on modifie des badges (changement d'immatriculation) ?

Réponse de Monsieur MONTESSUY : Non car la gestion informatique est trop lourde. Se présenter à la déchetterie.

• **Informations préalables**

Subventions

La mairie a reçu une notification de la préfecture de l'Ain attribuant une DETR de 35 % sur un montant H.T. éligible de 13 942 € pour les travaux de l'agence postale communale.

• **Commune**

- Finances
 - Point sur les budgets

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	BP 2017	Au 15/09	71% en %	Pour mémoire	Pour mémoire
				au 30/09/2016	au 15/09/2015
Charges à caractère général	223 000 €	148 297 €	67%	140 482 €	144 883 €
Charges de personnel	206 950 €	121 299 €	59%	138 068 €	134 134 €
Atténuation de produits	1 000 €	0 €	0%		
Dépenses imprévues	58 892 €	0 €	0%		
Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Autres charges de gestion courante	123 500 €	60 155 €	49%	66 587 €	62 101 €
Charges financières	17 300 €	9 908 €	57%	17 355 €	29 375 €
TOTAL	630 642 €	339 659 €	54%	362 492 €	370 493 €

Monsieur le maire présente les principales dépenses et explique que les frais d'avocat, en défense contre les recours, dépassent les crédits prévus dans le chapitre « charges à caractère général ».

X. Chalandon s'étonne qu'Adamas n'ait pas été conservé comme avocat de la commune. Monsieur le Maire explique son choix de changer d'avocat pour un cabinet spécialisé sur le droit du travail des collectivités territoriales.

Budget CTL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	BP 2017	Au 15/09	en %	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	BP 2017	Au 15/09	En %
CHARGE A CARACTERE GENERAL	14 300 €	7 879 €	55%	Excédent de fonctionnement reporté	21 577 €	21 577 €	100%
Charge de personnel	88 170 €	55 285 €	63%	Atténuation de charge	0 €	0 €	0%
Dépenses imprévues	4 557 €	0 €	0%	Produits des services	42 000 €	29 767 €	71%
Autres charges de gestion courante	0 €	0 €		Dotations et participations	44 500 €	42 721 €	96%
Charges financières	50 €	0 €	0%	Autres produits de gestion courantes	0 €	0 €	0%
TOTAL	107 077 €	63 164 €	59%	TOTAL	108 077 €	94 065 €	87%

Monsieur le maire indique que le produit des services correspond aux participations des parents et que les dotations et participations concernent les participations reçues de la commune et de la CAF.

X. Chalandon demande s'il est prévu de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. Un avis consultatif sera demandé aux parents. Une décision sera prise avec les institutrices et la mairie en octobre – novembre.

- Cadre de vie PLU
 - Délégation de l'éclairage public au SIEA (délibération)

L'éclairage public de la commune de Parcieux compte environ 206 points lumineux. Actuellement, les travaux de maintenance de l'éclairage public sont confiés à la société DRTP située à TREVOUX.

Le coût de maintenance de l'installation hors énergie est d'environ 5 890 € par an soit 28,59 € par point lumineux.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain laisse aux communes la possibilité de transférer cette compétence "Eclairage Public" au Syndicat.

Aussi en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera, pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

La commune reversera à l'€ près la fourniture d'énergie au SIEA. Le coût de la fourniture de l'énergie pour l'éclairage public en 2016 était de 11 833 €. Le coût avec le SIEA sera moindre : économie d'environ 2 400 € sur l'année. Le syndicat délègue ce travail au RSE.

Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat fera l'objet d'un audit contradictoire qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année entière précédente. Ainsi, pour la cotisation de 2018, correspondant à la 1^{ère} année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2016 seront prises en compte.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat.

Echanges :

- Une fois cette compétence transférée, peut-on revenir en arrière ? Réponse : Le transfert est définitif.
- Quid de l'équilibre financier du SIEA ? Réponse : la partie hors fibre fonctionne très bien.
- Les retours des autres communes sont positifs. Il y a une économie de 2 400 € à réaliser. De plus, un changement systématique des ampoules, et un recensement classe A des réseaux qui va devenir obligatoire prochainement, est réalisé avec le SIEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions :

- **Décide de transférer la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ; comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :**
 - **la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,**
 - **la maintenance préventive et curative de ces installations,**
 - **la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,**
 - **la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux ;**
- **Mandate Monsieur le maire pour notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.**

- **Travaux de la poste**

Les travaux de la poste sont terminés. Le mobilier de la poste sera installé vendredi 22 septembre 2017. La poste sera donc fermée une ½ journée, le temps de la mise place du mobilier.

Le local archives est terminé. Les archives seront déménagées le samedi 16 septembre.

Le cout des travaux est de 15 850 € T.T.C. pour 18 000 € prévus au budget. La subvention de l'état (DETR) pour cette opération est de 4 600 €, la TVA à récupérer est de 2 500 €, ce qui représente un coût net restant à charge de la commune de 8 750 €.

- **Travaux envisagés chemin du Trève d'Ars**

La voirie chemin du Trève d'Ars, au niveau du 1183 jusqu'à la route de Reyrieux, présente une forte dégradation liée à l'absence de réseau d'eaux pluviales et aux orages.

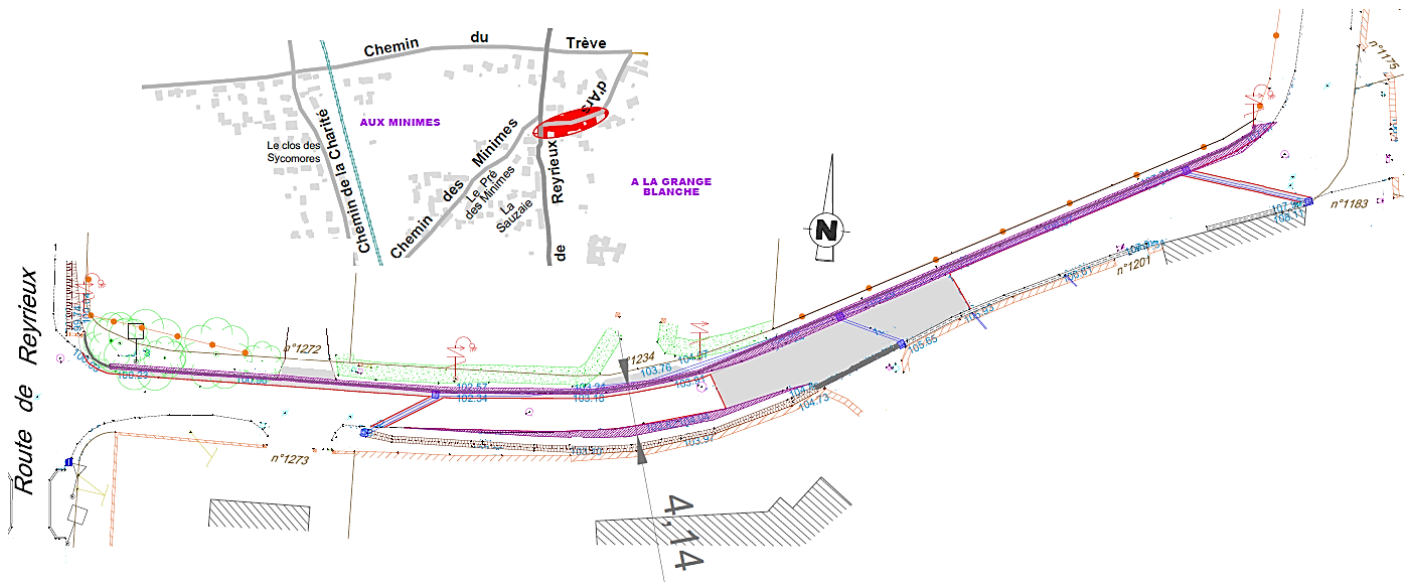
Pour préserver et améliorer la voirie de ce secteur, il convient de :

- Créer un réseau d'eaux pluviales avec la reprise des descentes d'eaux pluviales des toitures et des sources,
- Installer des bordures et avaloirs sur la partie nord
- Reprendre les enrobés sur les parties les plus endommagées.

Le coût de ces travaux est de 22 000 € TTC.

Monsieur le maire propose de reporter l'opération de réfection des enrobés chemin Creuse Roussillon (22 000 €) pour les inscrire au budget sur cette opération.

Pour information, un chêne a été abattu chemin de Trève d'Ars pour des raisons de sécurité.



- Travaux cœur de village

La signature définitive de la vente du terrain est prévue mercredi 20 septembre 2017 chez le notaire.

Les travaux de déconstruction et terrassement débutent le 21 septembre 2017. Un rétrécissement de chaussée sera mis en place au droit de la propriété rue de l'église pendant le temps de la construction.

La durée des travaux est de 2 semaines pour le terrassement et 6 mois pour le gros œuvre.

Les poids lourds nécessaires aux travaux n'auront pas le droit de circuler dans Parcieux durant les entrées et sorties d'école.

- Associations

- Demande de subvention association « Les Cartoons »

Tous les élus ont reçu par mail le dossier de présentation de cette nouvelle association qui a son siège social à Parcieux. Florent Lachize, président, est venu présenter son projet en mairie et a participé au forum des associations. L'association « les Cartoons » participera au 4L Trophy qui traversera la France, l'Espagne en direction du Maroc et acheminera du matériel informatique pour les écoles. Monsieur le maire propose au conseil municipal de subventionner cette association afin d'encourager le projet de jeunes parcevins engagés et dynamiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 13 voix pour,

- Décide de verser une subvention de 150 € à l'association « les Cartoons ».

- Ecole / jeunesse

- Point sur la rentrée

La rentrée scolaire a eu lieu le 4 septembre dernier.

Pour cette année scolaire, l'effectif est de 101 élèves répartis sur les 4 classes comme suit : 21 enfants pour les PS-MS, 27 pour les GS-CP, 27 pour les CE1-CE2 et 26 pour les CM1-CM2.

Pour rappel, au niveau des activités pédagogiques prévues pour l'année 2017-2018 :

- Activité "piscine" pour les classes de GS/CP et de CE1/CE2
- Classe découverte pour les CM1/CM2.

Pour les NAP (conduites par Ulrich Dubourgais) et concernant la première période, 3 activités sont proposées à l'ensemble des enfants de la GS au CM2 :

- Science et technique avec Flavie ESPOSITIO
- Théâtre avec Angelica FERREIRA
- Pétanque et mölky.

Chantal Noël complète l'équipe pour le périscolaire.

Enfin, concernant les ATSEM, Chantal NOËL et Flavie ESPOSITIO se partagent la classe de PS-MS (en mi-temps).

Pour la classe de GS-CP, le poste est occupé à plein temps par Sylvie Prévost.

○ Divers

▪ Semaine bleue

Elle aura lieu du 2 au 8 octobre 2017 avec 5 ateliers proposés aux parcevins de + de 65 ans.

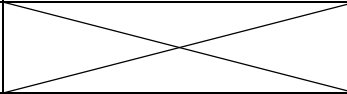
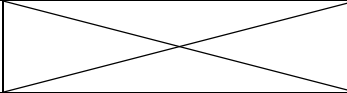
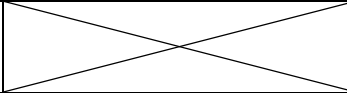
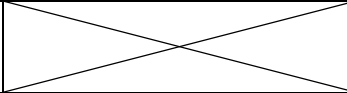
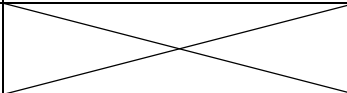
- 1) Lundi 2 octobre : petit déjeuner avec l'intervention d'une diététicienne sur les besoins spécifiques du 3^{ème} âge et l'importance du petit déjeuner (salle du conseil)
- 2) Mardi 3 octobre : musique et chansons, animé par Aurélien DUPERRAY avec une classe de l'école et les résidents de l'EHPAD de Caluire (salle du conseil)
- 3) Jeudi 5 octobre : découverte de Trévoux avec visite de la médiathèque et du carré patrimoine le matin, repas au restaurant et séance de cinéma l'après-midi la passerelle
- 4) Vendredi 6 octobre : prévention routière et info sur les stupéfiants avec Gérard MOBILON et la gendarmerie (salle du conseil)
- 5) Dimanche 8 octobre : marche ludique en bords de Saône et atelier sur la prévention des chutes. La semaine bleue se terminera par un apéritif à la maison éclusière.

○ Questions diverses

- Le conseil municipal des enfants est remis en place cette année. Les élections auront lieu vendredi 13 octobre.
- Une visite à l'Assemblée Nationale est envisagée avec la classe de CM1-CM2 fin avril début mai. Cette visite est en cours de discussion avec le député Charles de la Verpillière.
- Le week-end des 16 et 17 septembre a lieu la journée du patrimoine. Remerciements à Monsieur le maire et aux adjoints pour les permanences effectuées dans l'église le samedi et le dimanche de 14 h 00 à 18 h 00.
- Les horloges du clocher seront réparées lundi 18 septembre 2017.
- Bilan du forum des associations qui a eu lieu le 8 septembre 2017 : une soirée réussie avec 20 associations présentes (13 de Parcieux et 7 de l'extérieur). Des animations de qualité ont ponctué la soirée qui s'est terminée par un casse-croute offert aux associations présentes. Une association a été gênée par la prise de parole de l'animatrice pendant la soirée.
- Pendant la durée des travaux de la salle polyvalente, les activités des associations se déroulent dans la salle du conseil : Elles ont démarré lundi 11 septembre dans de bonnes conditions.
- Problème de stationnement aux abords du stade de foot : Monsieur le maire contactera le président du FCBS.
- La commission de sécurité effectue une visite du stade du FCBS le 19 septembre 2017.
- Madame FOLACHIER demande si, avec avis favorable de la commission de sécurité, les associations pourront délocaliser leurs activités au FCBS. Monsieur le maire indique que cette proposition sera formulée auprès des associations en leur laissant le choix.
- Madame FOLACHIER demande pour quelle raison une salle du stade a été ouverte. Monsieur le maire explique avoir donné son accord pour l'accès à une seule salle et uniquement à 3 personnes sans accès au public.
- Le défibrillateur a été transféré de la salle polyvalente dans l'entrée de la mairie (côté entrée des appartements).
- Yves RODRIGUEZ, ayant déménagé hors de la commune, a quitté ses fonctions d' élu. Il sera prochainement remplacé au conseil municipal.
- L'inauguration du parking des chasseurs « Serge MALINGE » s'est déroulé le samedi 9 septembre 2017.
- Secourisme. Le recyclage prévu pour le personnel communal aura lieu avant fin 2017.
- Un flash-Infos sera envoyé aux habitants pour les avertir que tous les feux sont désormais totalement interdits toute l'année sur la commune.
- Invitation des élus à la fête de Carambol'âge à Ambérieux-en-Dombes samedi 30 septembre de 16 h 00 à 22 h 00.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22 h 00

Le secrétaire de séance,
Hervé PERONNET

Vincent LAUTIER		Hervé PERONNET	
Michel BADOIL		Anne Lise PINTENO	
Nathalie BOUGAIN		Yves RODRIGUEZ	
Xavier CHALANDON		Annie SKRZYPCZAK	
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Jacqueline DUFOUR		Nathalie TISSERAND	
Michèle FOLACHIER		Anthony WILLAUME	
André MUT	